

Vie privée



UHN

La protection des renseignements personnels sur votre santé

À l'University Health Network, nous traitons les renseignements personnels sur la santé de nos patients avec respect et sensibilité, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé, de l'Ontario, et à toute autre loi pertinente.

Nous avons pris l'engagement, dans nos trois hôpitaux -- les hôpitaux Princess Margaret, Toronto General et Toronto Western -- et dans nos trois fondations, de respecter la vie privée, en instaurant des mesures de précaution pour protéger les renseignements qui vous concernent. Par exemple, nous suivons les dossiers médicaux pour nous assurer que les seules personnes qui les ont consultés sont celles qui s'occupent des soins des patients.

Le présent dépliant explique :

- Les raisons pour lesquelles nous recueillons des renseignements personnels sur votre santé.
- À quelles fins nous utilisons ces renseignements.
- Pourquoi nous partageons ces renseignements et avec qui nous les partageons.
- Comment vous pouvez obtenir l'accès à votre propre dossier médical.

*© 2003 University Health Network. Tous droits réservés.
Les renseignements de la présente documentation sont donnés uniquement à titre informatif et ne se substituent ni à l'avis, ni au diagnostic, ni au traitement médical d'un professionnel. Veuillez consulter votre professionnel des soins de santé pour tout état de santé particulier. L'impression d'une seule copie du présent document est autorisée pour usage personnel uniquement, à l'exclusion de tout usage commercial.*

Auteur(e): UHN Privacy Office

Fait le: 12/2004

Formulaire: D-5053 F



University Health Network

Toronto General Hospital | Toronto Western Hospital | Princess Margaret Hospital

Pourquoi recueillent-on des renseignements sur la santé à l'UHN ?

Nous recueillons des renseignements de base (par exemple, vos nom, adresse, date de naissance) pour être en mesure de vous identifier lors de vos consultations à l'hôpital. Nous faisons également la collecte de renseignements concernant des tests, analyses, actes médicaux et autres soins qui vous sont procurés lors de vos consultations. Le recueil et le stockage des renseignements peut se présenter sous différentes formes, notamment sous forme écrite (comme votre fiche médicale), sous forme électronique ou photographique. Ce sont des renseignements personnels sur votre santé et, comme tels, protégés par la loi.

Les personnes de l'UHN qui vous soignent, c.-à-d. les médecins, infirmières, techniciens, thérapeutes et autres professionnels de la santé qui donnent des soins, sont autorisées à consulter les renseignements médicaux qui vous concernent.

Parfois nous demandons des renseignements à votre sujet à d'autres organismes de soins et professionnels de la santé, s'ils nous sont nécessaires pour vous soigner au sein de l'UHN.

Quel usage fait-on des renseignements personnels sur ma santé ?

Nous utilisons les renseignements sur votre santé dans les cas suivants :

- Pour vous donner des soins de santé.
- Pour vos futurs soins de santé : lorsque vous venez à l'hôpital pour des tests, des analyses ou des traitements, l'UHN garde les renseignements sur les résultats pour les utiliser lors de futurs soins.
- Pour nous conformer aux exigences légales et en matière de réglementation. Par exemple, nous notons votre numéro de sécurité sociale parce que le gouvernement en a besoin pour régler les services qui vous sont donnés par l'UHN.
- Pour améliorer nos services de santé et les rendre plus efficaces.
- Pour soutenir les programmes de recherche de l'UHN. Les chercheurs qui travaillent à des études approuvées ont accès à des renseignements personnels sur la santé, à condition que les questions de consentement et de respect de la vie privée aient été résolues conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé et à toute autre loi pertinente.
- Pour soutenir les activités éducatives de l'UHN. L'UHN est un hôpital d'enseignement qui forme de nouveaux médecins, infirmières et autres professionnels de la santé. Les étudiants travaillent avec votre équipe de soins de santé, sous l'orientation de professeurs qualifiés.

Quels sont les organismes ou les personnes à qui l'UHN communique des renseignements sur ma santé ?

L'UHN peut divulguer des renseignements sur votre santé aux personnes ou organismes suivants :

- À vos proches ou à votre représentant légal (une personne de votre choix).
- À d'autres fournisseurs de soins de santé dans le cadre de vos soins.
- À des organismes de réglementation de la santé (par exemple, aux organismes qui étudient les temps d'attente).
- À des organismes publics, dans les limites permises par la loi et conformément aux exigences de cette dernière (par exemple, au Service de santé publique, pour documenter des cas d'infection).
- À des organismes gouvernementaux (par exemple, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail) ou, avec votre consentement, à votre compagnie d'assurances afin d'obtenir le règlement de votre traitement ou de vos soins.

À moins d'avis contraire de votre part, nous pourrions également communiquer ces renseignements :

1. Aux personnes qui vous rendent visite ou à celles qui appellent, afin qu'elles puissent vous trouver à l'hôpital. Si vous ne souhaitez pas que l'UHN informe vos visiteurs, ou ceux qui téléphoneraient, que vous vous trouvez à l'hôpital, veuillez nous le faire savoir lors de votre admission à l'hôpital et nous n'inscrivons pas le numéro de votre chambre ni votre numéro de téléphone dans notre répertoire.
2. À un conseiller religieux ou spirituel. Nous vous mettrons en rapport avec lui et il pourra vous rendre visite à l'hôpital. Si vous ne souhaitez pas faire appel à ce service, veuillez nous en informer lors de votre admission à l'hôpital pour que nous le notions dans votre dossier médical.
3. Aux fondations de l'UHN. Ces fondations recueillent des fonds pour la recherche, l'éducation médicale et pour l'amélioration des soins aux patients. Si vous ne souhaitez pas qu'on vous appelle à ce sujet après votre départ de l'hôpital, veuillez nous le faire savoir lors de l'admission à l'hôpital ou faites le 416 946-2114 et demandez à ne pas figurer sur la liste d'appels pour levée de fonds.

Puis-je consulter mon dossier médical ?

Nous respectons votre droit de consulter votre dossier médical. Si vous souhaitez le faire, veuillez communiquer avec le Service des archives médicales, divulgation de renseignements, au 416 340-4771.

(T.S.V.P.)

Nous faisons de notre mieux pour garder les renseignements qui vous concernent à jour et exacts. Sur demande de votre part, nous mettrons votre dossier à jour (par exemple, en cas de changement d'adresse).

À qui puis-je m'adresser pour obtenir plus de renseignements ?

La Direction de la protection de la vie privée, à l'UHN, peut vous donner de plus amples explications sur les moyens utilisés pour protéger les renseignements personnels sur la santé, et pourra répondre à vos inquiétudes, le cas échéant. Vous pouvez communiquer

avec le Bureau de la protection de la vie privée en utilisant l'un des moyens suivants :

Téléphone : 416 340-4800, poste 6937

Courriel : privacy@uhn.on.ca

Site Web : www.uhn.ca/patient/privacy

Vous avez d'autres questions ou problèmes ?

Si c'est le cas, veuillez communiquer avec la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario :

Téléphone : 1 800 387-0073

Adresse : Commissaire à l'information
et à la protection de la vie
privée/Ontario
2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario) M4W 1A8

Site Web : www.ipc.on.ca

À moins que le contexte ne s'y prête pas, le masculin et le féminin sont interchangeables et utilisés sans discrimination dans tous les textes du présent dépliant.